



## MOTION DU CAREEP SUR LE GRAND PARIS

Le Carrefour des entreprises de l'Est parisien (CAREEP) rassemble 5 clubs d'entreprises de ce territoire - Affaires & Convivialité, le Club des entreprises de Montreuil, Créer-Entreprendre, Saint-Maur Entreprendre et Vivre et Entreprendre – qui regroupent un total de 400 entreprises. Il remplit les missions suivantes :

- ◆ Organiser le salon éponyme dont les deux premières éditions se sont tenues en 2008 à Fontenay-sous-Bois et en 2010 à Nogent-sur-Marne. La prochaine est prévue en 2012.
- ◆ Coordonner avec la CCIP Val-de-Marne l'ensemble des réseaux d'entreprises de l'Est parisien qui réunissent près d'un millier d'entreprises, tout en menant des actions en faveur du développement économique et territorial.

C'est par conséquent, tout naturellement, que les 5 associations membres du CAREEP et signataires de la présente motion :

- ◆ Se sont impliquées dès le début du débat public pour sensibiliser les entreprises au projet de réseau de transports public du Grand Paris et Projet Arc Express en organisant notamment le 12 octobre 2010 au Pavillon Baltard la table ronde « Le grand Paris : du développement pour les PME ? » et en participant à la consultation du 19 octobre à Champigny-sur-Marne,
- ◆ Ont convenu d'adopter une position commune au sujet du projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express et de l'exprimer dans le texte ci-dessous, par le biais du Carrefour des entreprises de l'Est parisien, au nom de leurs entreprises membres.

Cette position est la suivante :

1 – Le projet de réseau de transport public du Grand Paris et le projet Arc Express déterminent le développement économique de la région capitale en général et de l'Est parisien en particulier. À cet égard il est urgent de mettre en chantier rapidement la portion du réseau de transport public prévu sur le territoire de l'Est parisien.

2 – Le tracé sera le lien entre les pôles économiques majeurs de la région Ile-de-France parmi lesquels ceux du sud et de l'est parisien que sont le projet Cancer campus, le pôle Biotech des Ardoines, le projet Cœur d'Orly, le cluster Descartes... À ce titre le métro automatique de grande capacité doit répondre aux attentes des entreprises en termes de vitesse, de fréquence, amplitude horaire et de sécurité.

3 – Le futur réseau de transport public doit prévoir le prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly en articulation avec la gare TGV, la liaison entre Bobigny, Val-de-Fontenay, Champigny centre-ville (Arc est), la liaison vers Le Bourget par Champigny-Bry-Villiers (Arc grand est) et les interconnexions avec Villejuif Louis Aragon, Saint-Maur Créteil sur la branche A2 Boissy-Saint-Léger du RER A.

4 – Les parkings relais doivent être créés en effectifs suffisants autour des gares au côté des services qui faciliteront les livraisons, l'entreposage et l'enlèvement de marchandises. Tous ces équipements doivent être prévus en amont dans le cadre de contrat territoriaux de développement à la définition desquels les clubs d'entreprises membres du CAREEP demandent à être associés.

Fait à Saint-Mandé le 4 mars 2011

Affaires & Convivialité - 59, avenue du général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDE  
Clubs des Entreprises de Montreuil - 39 rue de Romainville – 93100 MONTREUIL  
Créer-Entreprendre - 20 rue de Rochebrune - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
Saint-Maur Entreprendre 44, rue Garibaldi - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
Vivre et Entreprendre - 92 avenue de général de Gaulle – 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



59, avenue du général de Gaulle – 94160 SAINT-MANDÉ